

DEPARTEMENT  
DE  
LA GUYANE  
VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-  
MARONI  
-  
ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-LAURENT-DU-MARONI  
-  
CANTON  
DE  
SAINT-LAURENT-DU-MARONI

**OBJET :**

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU CFU  
2025 - BUDGET PRINCIPAL

Le nombre de Conseillers Municipaux en  
exercice est de : 45

Récapitulatif des votes :

Pour : 38	
Contre : 0	
Abstentions : 6	Léon BERTRAND - Nathalie KAMANO - Sylvie SOISIA - Sylvio VAN DER PIJL - Raïssa DIMPAY - Marciano SOEWA
Ne prenant pas part au vote : 0	



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le trente avril à 15 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lénaïck ADAM, Maire, suite à la convocation adressée le 17 avril 2026.

**PRESENTS:**

M. Lénaïck ADAM - Mme. Styvia SOMMEIL - CURRON - M. Joseph VERDA - Mme Amour PANELLE - M. Rémi Valentin JACOBI - Mme Marie-Paule KESINA - M. Stéphane JAMES - Mme Graciana GALIMA - M. Roméo MAC-INTOSCH - Mme Audrey TIERAN - Monsieur Jean-Luc REQUENA - Mme Audrey MOLBA - M. Eric AGOUTI - Mme Véronique Annick Tatiana GRANDA - M. Romain ANAISSANT - Mme Katia CLEMENCIN - M. Raymond ABLANC - Mme Greta BALBIN - M. Gillano Bénito ATIAISO - Mme Tatiana DAY - M. Kenny KOLINO - Mme Adrianna CORNEILLE - M. Christophe DEWINIE - Mme Mélaïne AMETE - M. Gérard TOUPOUTI - Mme Mérédith PAPOE - M. Ismael Helorge RAPHA - Mme Henricka KANIA - M. Jefferson ATCHALISO - Mme Axelle BABEL - M. Mickael AJOME - Mme Marie-Elisabeth GAZEL - M. Bolton AMAYOTA - Mme Patricia DANIEL - M. Ruben ATANSO - M. Mickle PAPAYO - M. Léon BERTRAND - Mme Nathalie KAMANO - Madame Sylvie SOISIA - Mme Raïssa DIMPAY - M. Marciano SOEWA

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. Marie-Chantal TOUPOUTI à M. Mickle PAPAYO - M. Claude GABY à M. Ruben ATANSO - M. Sylvio VAN DER PIJL à Mme Raïssa DIMPAY

**ABSENTS :**

Monsieur Bryce DOUAN

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Luc REQUENA

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L.2311-5 du CGCT,

Vu le rapport de présentation des résultats d'exercices du budget principal

Après en avoir entendu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

La commission budgets et stratégies financières réunie le 22 avril 2026, a émis un avis favorable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :  
Contre(s) : 0, Abstention(s) : 6, Pour : 38

**- DECIDE**  
**D'AFFECTER :** les résultats de fonctionnement 2025 comme suit :

⇒ Budget principal :

Section de Fonctionnement

Article 002 – Excédent de Fonctionnement reporté 5 566 827,78 €

Section d'Investissement

Article 001 – Excédent d'investissement reporté 3 582 670,87 €

Fait à Saint-Laurent-du-Maroni, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
SAINT LAURENT DU MARONI, le 20 mai 2026

LE MAIRE

Lénaïck ADAM

